



**Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur  
des écoles maître formateur (CAFIPEMF)  
Rapport de jurys  
Session 2022**

**Références :**

- Décret n° 2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret no 85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Circulaire du 19-5-2021, relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du CAFIPEMF.

La session 2022 est la première à avoir été organisée en fonction du décret, de l'arrêté et de la circulaire de mai 2021. Les nouvelles modalités d'épreuves sont très différentes de celles régies par les textes de 2015. Pour autant, quelques candidats admissibles les années précédentes (sous certaines conditions) ont pu poursuivre les épreuves du CAFIPEMF selon les épreuves régies par le décret de 2015.

Le présent rapport de jury a vocation à orienter les candidats au mieux vers les attendus des épreuves et à les préparer à celles-ci. Ce rapport de jury ne traitera donc que des épreuves organisées en fonction des textes de mai 2021.

Désormais, les candidats bénéficient de l'équivalent de 5 semaines de formation. Cette formation est organisée d'une part par l'INSPÉ et l'EAFIC, d'autre part par les DSDEN. Cette formation, riche et complète, permet donc de préparer cette certification dans de très bonnes conditions. Elle a pour objectifs, outre la préparation des épreuves, à faire cheminer l'enseignant vers une posture de formateur. Cette formation est nécessairement complétée par un travail personnel conséquent notamment de lecture, d'information, d'échanges avec des formateurs. L'investissement à fournir doit donc être mesuré par le candidat dès l'inscription aux épreuves.

Par ailleurs, il est nécessaire que chaque candidat informe l'inspecteur de la circonscription quand il décide de se porter candidat. L'IEN organisera alors une visite conseil dans l'objectif de faire un retour formatif et d'orienter le futur candidat sur sa préparation.

## Bilan quantitatif

### Résultats CAFIPEMF – session 2022

Dpt	Nb inscrits	Abandons	Nombre candidats dispensés épreuve 1	Nombre candidats épreuve aménagée	Nombre candidats épreuve 1	Nombre candidats épreuve 2	Nombre de candidats admis	Taux d'admis/inscrits
07	9	1	3	0	5	8	5	55,56%
26	15	2	2	0	11	13	6	40%
38	56	2	17	5	32	54	30	53,57%
73	11	1	3	1	6	10	6	54,55%
74	27	1	10	0	16	26	16	59,26%
ACADEMIE	118	7	35	6	70	111	63	53,39%

Un peu plus de la moitié des candidats ont été admis, ce qui révèle un bon niveau général des candidats à cette épreuve et une bonne préparation. Cette année, comme les précédentes, d'excellents candidats ont réussi les épreuves témoignant d'une réflexion de haut niveau.

Pour autant, les épreuves restent exigeantes et demandent un niveau de préparation et d'engagement professionnels certains.

Un seul candidat a été inscrit sur l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation dans l'académie et a été admis.

## Bilan qualitatif

### Première épreuve d'admission

**La séquence 1** consiste en une observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe. L'enseignement observé par le jury porte principalement, au choix du candidat et en fonction de son lieu d'exercice professionnel : soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ; soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Les membres du jury constatent que les candidats se sont d'une manière générale, plutôt bien préparés à cette épreuve témoignant de bonnes connaissances didactiques dans la spécialité choisie. Pour d'autres candidats en revanche, la didactique n'est pas toujours assez creusée alors que les candidats choisissent leur domaine : il est donc nécessaire de réfléchir et de préparer l'étayage théorique des séances présentées en amont.

Concernant l'entretien entre le candidat et le jury, **la séquence 2**, les membres du jury vont interroger les choix des candidats et lui demander d'analyser sa propre pratique. Les bons candidats justifient de manière pertinente leurs choix, avec une distanciation qui permet de déceler d'ores et déjà, la posture de futurs formateurs. Dès cette épreuve, il est nécessaire de maîtriser des éléments pédagogiques et didactiques, notamment ceux figurant dans les guides ministériels. De la même façon, les programmes doivent être maîtrisés par l'ensemble des candidats.

Il est attendu du candidat une analyse la plus objective possible ; une séance d'enseignement ne se déroulant jamais comme prévu par l'enseignant, l'analyse des réussites, comme des obstacles éventuels est à prendre en compte. Il n'est donc attendu ni fausse modestie, ni autocritique stérile. Les membres du jury peuvent être amenés à interroger les candidats sur des transpositions de séquences sur un autre contexte d'exercice afin de permettre d'analyser leur capacité réflexive. Il en est de même sur les difficultés des élèves et la prise en compte de ces difficultés pour faire progresser les élèves.

Enfin, la mise à disposition d'un dossier dans lequel figure la séquence d'apprentissage est appréciée par les membres du jury, même si l'absence d'un tel dossier ne sera pas pénalisante.

L'épreuve aménagée amène les mêmes commentaires de la part des membres de jury.

## Seconde épreuve d'admission

**Les séquences 1 et 2** consistent d'une part en l'observation par le candidat d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe suivi d'autre part d'un entretien d'analyse de cette séance par le candidat avec le professeur des écoles concerné, en présence du jury.

Lors de cette épreuve, les membres du jury n'apprécient pas la capacité du candidat à être opérationnel immédiatement dans les fonctions de formateur au moyen de compétences d'ores et déjà maîtrisées. Par l'examen de plusieurs points, notamment les suivants, les membres du jury s'assurent surtout de ses aptitudes à l'être voire à le devenir :

- la profondeur de la réflexion didactique et pédagogique,
- la capacité à mener une activité de conseil et de compréhension de pratiques professionnelles autres que la sienne
- la démarche active de formation et l'intérêt permanent pour l'objet éducatif.

Par ailleurs, le candidat s'entretient avec un enseignant débutant. Les conseils qui sont prodigués doivent être simples, pragmatiques, illustrés par des exemples concrets et réalistes. Les candidats éviteront ainsi le discours jargonnant ou généraliste sans réelle application concrète sur le terrain.

**Les séquences 3 et 4** consistent en la production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 et l'entretien.

**Les rapports** restitués par les candidats ont été dans l'ensemble de bonne facture, preuve du sérieux de la grande majorité des candidats. Aucune forme n'est imposée, celle-ci dépendant de ce que le candidat souhaite valoriser.

La **présentation** est dans l'ensemble structurée et témoigne d'une analyse réflexive du candidat. Inversement, les restitutions trop narratives ou descriptives se sont souvent avérées insatisfaisantes. Le diaporama est un atout s'il est bien construit, s'il illustre concrètement la présentation orale et s'il apporte des éléments justifiant les choix opérés, les difficultés rencontrées, les prolongements envisagés.

Les **entretiens** menés sont bons dans l'ensemble et les candidats font preuve d'une bonne prise de recul. Lors de l'entretien, il est attendu un niveau de réflexion professionnel supérieur aux pratiques ordinaires de classe ponctué de références théoriques et professionnelles solides. A ce titre, la connaissance approfondie, tant des contenus à enseigner que des démarches d'apprentissage en appui de références théoriques spécifiques, constitue un minimum attendu.

Le questionnement du jury explore diverses facettes de la candidature :

- s'assurer de l'expertise réelle en appui de mises en œuvre réalistes, pertinentes et cohérentes,
- apprécier la prise de conscience par le candidat de ses axes de progrès et les pistes à envisager pour y parvenir en s'appuyant notamment sur les rapports d'inspection,
- dégager les lignes de force et de rupture dans le parcours professionnel du candidat,
- posséder des connaissances générales sur le système éducatif et ses évolutions sans oublier son actualité,
- posséder des connaissances spécifiques sur les formations initiale et continue des enseignants.

Le président du jury

A blue circular official stamp of the Académie de Grenoble, Département de la Drôme, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text 'ACADEMIE DE GRENOBLE' at the top and 'DEPARTEMENT de la Drôme' at the bottom, with a central emblem.